

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE COREVIH

5 Novembre 2024 | ORLEANS

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE COREVIH

- 14h00-14h45 Les CORESS : textes, nouvelles missions, nouveaux acteurs
- 14h45-15h30 Les nouvelles recommandations : Grossesse et VIH
Zoha MAAKAROUN VERMESSE
- 15h30-15h45 Pause
- 15h45-16h15 Recommandation des Etats généraux des PVVIH
- 16h15-17h00 Les nouvelles recommandations VIH : TPE
François COUSTILLERES

Les CORESS :

textes, nouvelles missions, nouveaux acteurs

5 Novembre 2024 | ORLEANS

Contexte

- Action n°10 de la feuille de route santé sexuelle 2021-2024 : « Garantir une offre lisible, accessible et coordonnée de santé sexuelle et reproductive au niveau territorial »
- Rapport IGAS février 2023 : nécessité de revoir et clarifier les missions des COREVIH
- Rapport ECDC
- Lettre de mission ANRS

Contexte

- Développer une approche globale et positive en santé sexuelle (SS) et en cohérence avec les évolutions de notre société
- Recentrer les CoReSS sur la coordination des acteurs en SS
- Prendre en compte les besoins des personnes vulnérables en SS
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé existantes
- Encourager les partenariats avec les acteurs du champs de la SS

Publication du décret et calendrier

- Consultation des parties prenantes : DGOS, FHF, GIN COREVIH et ARS
 - Publication au Journal Officiel du 5 juillet 2024
 - Le décret s'accompagnera d'un arrêté fixant le cahier des charges (fonctionnement, missions, nomination des membres) et d'une instruction à destination des ARS
- Objectif de publication de l'arrêté pour la fin d'année 2024
- Entrée en vigueur différée prévue pour le **15 mars 2025**

Cahier des charges des CoReSS

→ Co constitution avec acteurs historiques des COREVIH et représentants nouveaux acteurs

Structuration proposée :

- ① *Définition* : contexte, définition des concepts
- ② *Missions* : objectifs de chaque, indicateurs de suivi
- ③ *Organisation* : déploiement, portage, lien avec les ARS, fonctionnement du bureau, partenariats
- ④ *Financement*
- ⑤ *Evaluation*

Grandes orientations du cahier des charges :

- Clarifier le rôle de l'ARS
- Fixer des objectifs spécifiques adaptés aux besoins territoriaux par mission
- Maintenir une démocratie en santé avec l'élection du bureau
- Maintenir un financement par le FIR

Missions principales des CoReSS

Appuyer les politiques régionales de SS définies dans une approche globale et positive

Cette approche inclut notamment :

- ✓ la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST)
dont le virus de l'immunodéficience humaine (VIH),
- ✓ les violences sexuelles,
- ✓ les troubles de la sexualité,
- ✓ l'accès à la contraception,

ainsi que les parcours en santé correspondants.

Pour y répondre, les CoReSS ont plusieurs missions :

1. Coordonner, sur leur territoire, les acteurs de la promotion et de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en SS ;
2. Contribuer à la qualité des actions de formation et de promotion de la SS ;
3. Veiller à la qualité et à l'harmonisation des pratiques des acteurs en charge des parcours en SS ;
4. Coordonner, sur leur territoire, le recueil des données régionales utiles au pilotage et à l'évaluation des politiques territoriales en matière de SS ;
5. Concourir, par leur expertise et leur animation, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques dans le domaine de la SS.

Epidémiologie VIH & lutte contre le VIH

Les CoReSS conserveront un rôle dans la surveillance épidémiologique des IST dont le VIH en partenariat avec les cellules régionales de l'opérateur Santé publique France.

La lutte contre le VIH reste une mission majeure des CoReSS. Cette mission se poursuivra avec la même détermination tandis que l'élargissement des missions permettra de créer un cadre plus intégré et complet de la santé sexuelle.

Populations cibles des CoReSS

Les missions doivent être adaptées aux besoins telles que définies dans la SNSS 2017-2030 :

Les jeunes

Les hommes ayant
des rapports
sexuels avec
d'autres hommes

Les personnes en
situation de prostitution

Les personnes placées
sous main de justice

Les personnes en
situation de précarité

Les populations
migrantes

Les usagers de
drogues injectables

Les personnes trans

Les parcours en SS devront également être adaptés aux autres populations ayant des besoins spécifiques comme les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant d'une maladie chronique, les femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes (FSF), etc.

Membres des CoReSS

→ Représentants des acteurs intervenant dans la promotion et de la prévention, du dépistage et de la prise en charge et de la surveillance épidémiologique en SS.

Veiller à l'équilibre dans la représentation des champs et dans l'approche globale.

Représentants
des
professionnels
de santé, de la
prévention et
de la
promotion de
la SS

Représentant
des
professionnels
de l'action
sociale et
médico-sociale

Représentants
des institutions
et des
organisations
intervenant
dans le champ
de la santé
sexuelle

Représentants
des malades et
des usagers

Personnalités
choisies en
raison de leurs
compétences,
qualification,
expérience
particulière en
matière de SS

Les modalités de nomination de ces membres par l'ARS seront définies par arrêté.

Possibilités de partenariats avec les CoReSS

Le décret prévoit que les CoReSS nouent des partenariats avec :

- Le dispositif spécifique de réseau en périnatalité (DSRP) ;
- Les services experts de lutte contre les hépatites virales ;
- La cellule régionale de Santé publique France (SpF).

Les CoReSS pourront également établir tout autre partenariat en lien avec l'ensemble des dimensions de la santé sexuelle et leurs missions.

A titre d'exemples : instances de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, services de l'administration pénitentiaire, services de l' OFII, dispositifs dédiés à la prise en charge des violences sexuelles, etc.

Pourquoi rejoindre les CoReSS ?

- Participer à l'amélioration de la SS sur son territoire.
- S'inscrire dans le rôle de coordination des différents acteurs de la santé sexuelle, pour favoriser des parcours et des prises en charge complètes et respectueuses de chacun et chacune, en prenant en compte les besoins de chaque population vulnérable.
- Avoir l'opportunité de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, de favoriser le développement d'un réseau de soins en SS et de répondre aux besoins locaux en SS.



Plénière 2025 :

- 21/03/2025 PREP IST à Blois
- 06/06/2025 VIH à Tours

25/09/2025 : Journée régionale CHEMSEX